

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL299

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 11

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« VII. – Au premier alinéa de l’article 706-87-1 du même code, la référence : « 706-72, » est supprimée ;

« VIII. – Aux articles L. 532-22, L. 552-16 et L. 562-62 du code de l’organisation judiciaire, les mots : « par l’article 706-72 du code de procédure pénale et » sont supprimés et le mot : « leur » est remplacé par le mot : « sa ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.